



VILLE  
D'OLONZAC en MINERVOIS  
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT  
Arrondissement de BEZIERS  
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 janvier 2022

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 034-213401896-20220125-202202-DE

**Délibération N° 2022-002**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison du COVID-19 (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020) dans la salle Georges Brassens, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.**

***Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, N. PECH, B. ORTIZ, B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, A. REMY, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, A. MOLINA, C. BESSIEUX et M. MAYNADIER***

***Nombre de conseillers en exercice : 19***

***Présents : 15***

***Absent excusé : L. DEPAUW***

***Pouvoir : J. MOLIERE a donné pouvoir à B. ORTIZ  
R. KERKHOF a donné pouvoir à G. NICKLES  
N. ALBIGES a donné pouvoir à B. FALCOU***

***Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET***

**Objet : Demande de financement à l'Etat pour Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire**

La Commune d'Olonzac s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments.

Le bilan énergétique réalisé par l'équipe municipale a révélé que la consommation globale en électricité et en gaz naturel du groupe scolaire représente le premier poste de dépenses sur la partie bâtiment pour la commune. Elle se situe au-dessus des moyennes régionales pour des bâtiments équivalents.

Lauréate du programme « Petites Villes de Demain » la commune d'Olonzac souhaite affirmer son exemplarité et s'inscrire dans cette démarche en procédant à la rénovation énergétique de son groupe scolaire (maternelle et primaire) pour répondre aux besoins de confort des publics accueillis (150 enfants) et de valoriser le patrimoine communal dans une recherche d'économie d'énergie et de maîtrise des dépenses.

L'opération projetée concerne la mise en oeuvre des travaux suivants :

-Remplacement des 8 chaudières gaz par des équipements plus performants (pompes à chaleur air/eau avec production d'eau chaude pour l'alimentation des radiateurs et du plancher sur l'ensemble du groupe scolaire),

-Abaissement des plafonds pour la salle d'activité de l'école maternelle et du hall d'entrée, de la bibliothèque et de la salle Bertrand Garcia de l'école primaire,

-Remplacement des points lumineux par des LED avec la mise en oeuvre de détecteurs de présence dans les parties techniques, sanitaires et circulation du groupe scolaire et ce, afin de bénéficier d'une économie d'énergie à gain rapide,

-Réfection totale des toits terrasses en matière d'isolation thermique et d'étanchéité du support isolant,

-Pose des rideaux électriques thermiques sur l'ensemble des vitrages exposés au soleil (grande salle et devanture).

Le coût global de l'opération en incluant la mission de maîtrise d'oeuvre et d'accompagnement par un bureau d'études thermiques est estimé à 441 479,43 € HT.

La collectivité se propose d'engager cette opération dès le 2<sup>nd</sup> semestre 2022 en prenant en considération les périodes de vacances scolaires afin de veiller au bon fonctionnement du groupe scolaire et d'assurer la finalisation des travaux avant la fin de l'année en cours.

Pour ce faire, ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et / ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour l'année 2022 pour garantir notre capacité financière à réaliser cette opération.

**Vu** le dossier de demande de subvention relatif aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Olonzac,

Monsieur le Maire propose :

-d'approuver le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Olonzac tel que proposé précédemment,

-d'adopter le plan de financement ci-après :

DEPENSES	
Travaux	356031,80
Imprévus	35603,18
Maîtrise d'œuvre	49844,45
<b>TOTAL HT</b>	<b><u>441479,43</u></b>

RECETTES	
Dotation Etat (80%)	353183,54
Fonds propres (20%)	88295,89
<b>TOTAL HT</b>	<b>441479,43</b>

- d'approuver la demande de subvention au titre de la DSIL et/ou DETR 2022,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :**

- d'adopter l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 26 janvier 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,



**Luc LOUIS**

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le



ID : 034-213401896-20220125-202202-DE